

Date d'affichage :

04 JUL. 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération.

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Jeanne d'Arc, Avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent MIRMAND, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur André REYNAUD, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Gérard CONVERT, Monsieur Pierre COUPELON, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Albert HERITIER, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel LAURENT, Madame Danielle MALARTRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Christine NOTON, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Geneviève PIGER, Madame Huguette PORTAL, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur René SAINTENAC, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Monsieur DOMINIQUE TRIOULAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Willy GUIEAU à Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gerard GROS à Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Eric RAVEYRE à Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Paul BARD à Monsieur Roland GOBET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BERARD, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Laurent MIRMAND, Monsieur Daniel BOYER à Madame Céline DEBARD, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Gérard CHAPELLE à Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Laetitia CORNU à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Marc PLOTTON, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD à Monsieur Serge BREBION, Monsieur Paul MAURY à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Maurice VALENTIN à Monsieur Jean-Paul BRINGER

Absent(e)s :

Monsieur Franck PAILLON puis présent à partir de la question n° 5, Madame Sylvie BARBE puis présente à partir de la question n° 10, Monsieur René BERTHON, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BONNAL, Monsieur Bruno COUDERT, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FORESTIER, Monsieur Alain FOUILLIT, Madame Cécile GALLIEN puis présente à partir de la question n° 5, Madame Nadine HERITIER BRANCO puis présente à partir de la question n° 13, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE puis présent à partir de la question n° 13, Monsieur Sébastien MASSON puis présent à partir de la question n° 10, Monsieur Jean Claude MOREL puis présent à partir de la question n° 10 jusqu'à la question n° 54 et a donné procuration à Monsieur Pierre COUPELON, Monsieur Jean-Pierre MORGAT, Monsieur Pierre PAILLER puis présent à partir de la question n° 13, Monsieur Pierre ROBERT puis présent à partir de la question n° 10, Monsieur André ROCHE, Madame Christine THIVAT puis présente à partir de la question n° 5

Secrétaire de séance : Jean-Marc BOYER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 22h20.



N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Marc BOYER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 28 juin 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2018

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 12 avril 2018

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 VÉLO-EN-VELAY : MODIFICATION DES PÉRIODES DE LOCATION DU SERVICE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- FIXE la période de location du service Vélo-en-Velay à 7 jours,
- SUPPRIME dans les conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location de vélos à assistance électrique Vélo-en-Velay la période de réservation de 30 jours.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la convention entre la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention pour les deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2017/2018 et pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021 et tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 TRANSPORTS SCOLAIRES - ORGANISATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PRÉJET-D'ALLIER : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la délégation de compétence pour le service de transports scolaires n° 313-02 Saint-Préjet d'Allier – Saugues au profit de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 1er septembre 2018 au 31 août 2022 et tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY ET LA COMMUNE DE SAINT-PRÉJET D'ALLIER

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la délégation de compétence en matière de transports scolaires au profit de la commune de Saint-Préjet d'Allier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec la commune de Saint-Préjet d'Allier pour une durée de 4 ans à compter de la rentrée de septembre 2018, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2022 et tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY ET LA COMMUNE DE SEMBADEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la délégation de compétence en matière de transports scolaires au profit de la commune de Sembadel,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec la commune de Sembadel, pour une durée de 4 ans, à compter de la rentrée de septembre 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 TARIFICATION : LISSAGE SUR TROIS ANS DES ABONNEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la grille tarifaire avec lissage sur trois ans des abonnements scolaires primaires et secondaires,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 10 RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS : APPROBATION**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du rapport annuel relatif aux prix et à la qualité du service public des déchets pour l'exercice 2017.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGÉ (ECO-MOBILIER) : SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec Eco-mobilier pour l'année 2018, un contrat territorial pour le mobilier usagé et tout document afférent à ce contrat.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 12 RAPPORT ANNUEL 2017 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ET DU
RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA PETITE MER : APPROBATION**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- PREND ACTE du rapport annuel 2017 des services Eau et Assainissement de la DEA et du rapport annuel 2017 du délégataire de la station d'épuration de la petite mer à Chadrac,
- CHARGE Monsieur le Président de les diffuser aux communes de la DEA.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
LA CAPEV AU SEIN DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- DESIGNÉ à compter de la formalisation d'un accord par convention entre la CAPEV et le SEAVR sur la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement par la DEA, les représentants titulaires et les représentants suppléants de la CAPEV suivants, pour siéger au sein du SEAVR :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
MOURGUES Thierry	ALLIROL Jacky
PUGNERE Stéphane	
BEGON Michel	PAILLON Franck
CLAMENS Denis	
ROBERT Bernard	PAILLER Pierre
ENJOLRAS Michel	
DEFIX Adrien	CHOUVIER Jean François
JEANJEAN Guy	
BROSSIER Jean Pierre	ASSEZAT Georges
JOUJON Philippe	
BAY Jérôme	BONNAUD Jérôme
BAY Vivian	
PAGES Paul	ENJOLRAS Chloé
BARRY Rémy	
ROUX Serge	ROBERT Daniel

CHABANON Jacky	
DELABRE Richard	TRIOULAIRE Dominique
FORESTIER Michel	
JOUBERT Martial	MALARTRE Isabelle
REYNAUD André	

- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 CENTRE MÉDICAL SITUÉ SUR LE PÔLE INTERMODAL DU PUY-EN-VELAY : CESSION D'UNE EMPRISE COMPLÉMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- CEDE une emprise d'environ 10 m² au profit de Monsieur Gérard ROUSSET ou son représentant, telle que définie sur le plan ci-annexé, surface à parfaire après élaboration du plan de bornage, dans le cadre d'un projet de pôle médical,
- ACCEPTE cette cession au prix de 100 € HT/m², soit un prix inférieur à l'estimation de France Domaine en date du 16 octobre 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférant à cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 ZONE DE LAPRADE : CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DU GROUPE SOVECA

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur Franck MERCIER, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 10 132 m² sur la zone de Laprade. La surface définitive sera établie après l'élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 354 620 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après l'élaboration du plan de bornage, conformément à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018,
- AUTORISE la création d'une réserve foncière de 3 000 m² pour une durée de 3 ans à compter de la présente délibération, au profit de Monsieur MERCIER, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte. Cette réserve pourra être acquise par le groupe SOVECA ou son représentant au prix de 35 € H.T. / m²,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 ZONE DE NOLHAC : ACQUISITIONS DES PARCELLES BM 55, 554, 573, 555 ET 574 AUPRÈS DE LA COMMUNE DE SAINT-PAULIEN ET CESSIION AU PROFIT DE LA SCI CHABRU, MONSIEUR GAUCHER ET LA SOCIÉTÉ HCKTM - RÉGULARISATION

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE l'acquisition des parcelles susvisées à la commune de Saint-Paulien, suivantes termes du corps de la présente,
- AUTORISE la cession de ces parcelles aux entreprises pré-citées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE STPP DU VELAY

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise STPP du Velay, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 2 500 m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 62 500 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE AVENIR 3D

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de la société Avenir 3D, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 2 600 m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 65 000 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 ZONE DE LOCUSSOL : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE CVA SILICONE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de la société CVA Silicone, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une emprise foncière à partir des parcelles A706, A1145, A 1148 et A1255 d'une contenance d'environ 6 000 m² sur la zone de Locussol. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total estimé de 60 000 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage, prix inférieur à l'estimation de France Domaine du 24 mai 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018,
- ACCEPTE la constitution d'une réserve foncière concernant les surfaces non acquises sur les parcelles précitées pour une superficie d'environ 12 000 m² au profit de l'entreprise CVA pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature de l'acte de vente, renouvelable une fois à la demande expresse de l'entreprise, 3 mois avant le terme du délai de validité de la réserve foncière.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 20 COMMUNE DE SEMBADEL - ZONE D'ACTIVITÉS DES FAUX : ACQUISITION DES PARCELLES B813, B814, B815, B310 ET B533

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE l'acquisition des parcelles B813, B814, B815, B310 et B533 au prix de 31 376 €, frais en sus à la charge de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 21 COMMUNE DE SAINT-PAULIEN - ZONE DE NOLHAC : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MASSE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise MASSE, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 5 131 m² sur la zone de Nolhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 76 965 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 2 mars 2017,
- ACCEPTE à titre exceptionnel et compte tenu de l'urgence à réaliser le bâtiment industriel, eu égard la fin du bail actuel de l'entreprise fin août 2019, le report du paiement du terrain au 1er avril 2021 suivant les spécifications suivantes :
 - * mise en place d'une pénalité de retard de paiement de 100 € / jour, à compter du 1er avril 2021,
 - * mise en place d'une inscription de privilège de vendeur et action résolutoire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,

- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 ORGANISMES À VOCATION ÉCONOMIQUE : SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- OCTROIE les montants de subventions aux organismes à vocation économique tels que mentionnés sur le tableau de présentation,
- DÉCIDE des montants de subventions prévisionnels aux organismes à vocation économique n'ayant pas à ce jour présentés de demande, sous réserve de la réception dans l'année d'une demande d'aide en bonne et due forme et portant sur un objet équivalent à celui de l'année 2017,
- DÉSIGNE un représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Initiative Haute-Loire,
- VALIDE les projets de convention d'octroi d'aides financières ci-annexées et autorise Monsieur le Président à les signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 SAS PORCS VELAY : GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : Monsieur Gerard GROS

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

NON ADOPTÉE

N° 24 FESTI'FORÊT : ADOPTION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- ADOPTE les tarifs visant les espaces de stationnement, de restauration, de jeux et boutique tels qu'indiqués dans le corps de la présente,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document se rapportant à l'organisation de la manifestation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 COMITÉ POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE LA HAUTE-LOIRE (CIPRO) : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- DECIDE d'adhérer au Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire,
- ACCEPTE en conséquence le paiement du montant de cotisation correspondant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 26 CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ZAC DES PORTES OCCITANES : APPROBATION
DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) POUR L'EXERCICE 2017**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le présent compte-rendu de la CPA de la ZAC des Portes Occitanes 2017 et le prévisionnel 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 27 CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU
DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES "TRÈS HAUT DÉBIT" AUVERGNAT : SIGNATURE DE
L'AVENANT N° 8**

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- APPROUVE les termes du projet d'avenant n° 8 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 8 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec les Conseils départementaux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'agglomération de Clermont Auvergne Métropole, du Bassin d'Aurillac, de Montluçon, du Puy-en-Velay, de Vichy Val d'Allier, Moulins Communauté, Vichy communauté, et la Régie « Auvergne numérique ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 POLITIQUE ENTREPRENEURIALE : ADHÉSION À L'ASSOCIATION CAP RURAL

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE l'adhésion à l'association Cap Rural d'un montant annuel de 144 €,
- APPROUVE l'engagement de la Communauté d'agglomération à la démarche collective « Coopération villes-campagnes en faveur des mobilités et de la création d'activités », dans le cadre du développement de sa politique entrepreneuriale, conduite avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes-Auvergne et l'Agence France Entrepreneur.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 29 COMITÉ DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE DE HAUTE LOIRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION
DE PARTENARIAT**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE la signature de la convention de partenariat et l'attribution d'une aide de 8 178 € pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 OFFICE DE TOURISME : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- VALIDE l'attribution de la subvention à l'Office de Tourisme pour un montant de 910 000 €,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'objectif 2017 modifiant la somme allouée à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ
Madame Corinne GONCALVES n'a pas pris part au vote

N° 31 COMPTE RENDU ANNUEL (CRAC) 2017 DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT (CPA) CENTRE VILLE : APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE du Compte Rendu Annuel des comptes 2017 de la Convention Publique d'Aménagement de renouvellement urbain du centre ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 NPNRU QUARTIER DU VAL VERT : PRINCIPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE les objectifs de programme de rénovation urbaine,
- CONFIRME une participation de l'agglomération estimée à un montant de l'ordre de 1,5 M€ sur la durée du NPNRU (soit 10 ans),
- ACCORDE l'engagement des travaux préparatoires par une convention de rénovation urbaine sur les bases ci avant décrites,
- AUTORISE Monsieur le Président à conduire toutes les démarches permettant d'aboutir à une contractualisation et à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 ABATTOIR : CRÉATION DE TARIFS

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE les nouveaux tarifs de transformation de viande sur l'année 2018 :
 - transformation viande : 2,20 €/kg de carcasse,
 - transformation viande (SAUCISSERIE) / 2,20 €/kg de produits finis,
 - fabrication merguez-chipolatas : 5,50 €/kg de produits finis,
 - bocaux de tripes : 4,50 €/800g net.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 ASM BASKET : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2018/2019

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ATTRIBUE à l'ASM BASKET une subvention globale et forfaitaire de 117 000 € pour la participation de son équipe première au championnat NM2 de basket-ball

saison 2018/2019,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations aux chapitre et article correspondants du budget 2018 de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 35 AIDES AUX CLUBS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES : SUBVENTION AU CLUB DE BASKET HANDISPORT SAISON SPORTIVE 2018/2019

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ATTRIBUE au club Handisport du Puy-en-Velay une subvention globale et forfaitaire de 22 500 € au titre de la participation de son équipe première de basket handisport au championnat national 1A saison sportive 2018/2019 de sa fédération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget 2018 de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 36 CLUB AGGLO LE PUY-EN-VELAY NATATION : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2018/2019

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ATTRIBUE au club « Agglo le Puy-en-Velay Natation » une subvention globale et forfaitaire de 58 500 € au titre de la saison sportive 2018/2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget 2018 de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 37 PUY FOOT 43 AUVERGNE : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2018/2019

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ATTRIBUE au Puy Foot 43 Auvergne une subvention globale et forfaitaire de 108 000 € pour la saison sportive 2018/2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget 2018 de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 38 ÉCOLE COMMUNAUTAIRE DE RUGBY : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON 2018/2019

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ATTRIBUE une subvention de 22 500 € au titre du fonctionnement de l'école de rugby communautaire pour la saison sportive 2018/2019,
- AUTORISE Monsieur le président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 PISCINES COMMUNAUTAIRES : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ADOPTE la grille tarifaire des piscines de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et applicable à compter du 2 juillet 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 TOURNOI DES 5 NATIONS 2018 DE PÊCHE À LA MOUCHE : SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÊCHE SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- ACCORDE une subvention de 1 000 € à la Fédération Française de Pêche Sportive pour l'organisation du tournoi 2018 des 5 nations de pêche à la mouche,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSÉE PAR LE DÉPARTEMENT AU C.R.D. : AUTORISATION À DONNER AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION 2018

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention sur le schéma départemental des enseignements artistiques pour l'année scolaire 2017/2018 fixant les critères d'attribution de la subvention de fonctionnement du Département au CRD,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au versement de la subvention du Département pour l'année scolaire 2017/2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : MISE EN PLACE D'UN TARIF DE PRESTATION

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- FIXE à 250 € le montant de chaque prestation de l'Orchestre d'Harmonie de l'agglo,

- LIMITE la prestation de l'Orchestre d'Harmonie de l'agglomération aux Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, au rythme de 2 à 3 services par date anniversaire selon le planning mis en place,
- DESIGNER l'élue, responsable des Ateliers des Arts, d'organiser le planning de l'Orchestre d'Harmonie de l'agglomération en fonction des demandes reçues et dans un souci d'équité entre les communes afin que cette formation intervienne par roulement sur les communes du territoire communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 43 SERVICE PATRIMOINE : NOUVEAU RÈGLEMENT DU MUSÉE CROZATIER

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- APPROUVE le nouveau règlement du musée Crozatier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce dernier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 44 ASSOCIATION CAMINO - SCÉNOGRAPHIE EN LANGUES ÉTRANGÈRES : SUBVENTION

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- ALLOUE une subvention de 3 000 € à l'Association CAMINO pour mettre en place des traductions de la scénographie installée au sein de l'Hôtel Saint-Vidal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 45 ORGANISATION DE LA FÊTE DU JEU 2018 : SUBVENTION À LA COMMUNE DE SAINT-PAULIEN

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- ATTRIBUE une subvention communautaire de 3 000 € à la commune de Saint-Paulien pour l'organisation de la fête du jeu 2018,
- REVERSE les contributions sollicitées auprès de la CAF et de la MSA au titre de la fête du jeu 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 46 ASSOCIATION PONT DES LUDES : SUBVENTION 2018

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- ATTRIBUE à l'association Pont des Ludes une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour son investissement dans l'accueil du public de la ludothèque.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 47 ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- ATTRIBUE une subvention de 39 700 € pour l'année 2018 pour le financement de 4 parcours soit 3 800 heures de formation à l'Ecole de la deuxième Chance,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention 2018 correspondante et tous les documents y afférents,
- DECIDE que la part de subvention 2015 non respectée sera versée comme suit :
 - 2018 : 11 760 €,
 - 2019 : 10 000 €,
 - 2020 : 10 000 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 48 DISPOSITIF RELAIS (RÉSEAU EDUCATIF HAUTE-LOIRE D'AIDE À L'INSERTION SCOLAIRE) :
RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION ET FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- ATTRIBUE un financement de 3 000 € au dispositif RELAIS rattaché au collège Jules Vallès,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat au titre du dispositif RELAIS.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 CHÉQUIER PASS JEUNES : RECONDUCTION DU DISPOSITIF

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- VALIDE la reconduction du dispositif pour 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021,
- VALIDE les propositions de prestations du Chéquier Pass jeunes,
- VALIDE le nombre d'exemplaires de chèquiers,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions reprenant ces éléments avec les partenaires de cette action.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 50 CRÈCHE FAMILIALE : ARRÊT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS AU DOMICILE DES ASSISTANTES
MATERNELLES EMPLOYÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- APPROUVE la fermeture de la Crèche Familiale à l'issue des procédures en cours.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 61

Contre : 6

André BRIVADIS Laurent JOHANNY Michel LAURENT Jean-Yves REYNAUD Pierre ROBERT
DOMINIQUE TRIOLAIRE

Abstention : 23

Michel CHAPUIS, Willy GUIEAU, Corinne GONCALVES, Eric RAVEYRE, Brigitte BENAT, Magalie ALLIBERT, Sylvie BARBE, Caroline BARRE, Catherine CHALAYE, Guy CHOUVET, Gérard CONVERT, Laetitia CORNU, Eric DUNIS, Cécile GALLIEN, Nadine HERITIER BRANCO, Jean-Noël LAPEYRE, Paul MAURY, Gilbert MEYSSONNIER, Jean Claude MOREL, Pierre PAILLER, Gilbert PEYRET, Jean-Pierre TOURETTE, Jean-Dominique TOUSSAINT

N° 51 CRÈCHE FAMILIALE : SUPPRESSION D'EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la suppression des six postes d'assistantes maternelles,
- AUTORISE Monsieur le Président à attribuer individuellement par décision une indemnité supplémentaire de 978,12 € correspondant au montant de la prime de départ en retraite qui a été versée aux précédentes assistantes maternelles,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 62

Contre : 3

André BRIVADIS Laurent JOHANNY Michel LAURENT

Abstention : 25

Michel CHAPUIS, Willy GUIEAU, Corinne GONCALVES, Eric RAVEYRE, Brigitte BENAT, Magalie ALLIBERT, Caroline BARRE, Catherine CHALAYE, Guy CHOUVET, Gérard CONVERT, Laetitia CORNU, Eric DUNIS, Cécile GALLIEN, Nadine HERITIER BRANCO, Jean-Noël LAPEYRE, Paul MAURY, Gilbert MEYSSONNIER, Jean Claude MOREL, Pierre PAILLER, Gilbert PEYRET, Jean-Yves REYNAUD, Pierre ROBERT, Jean-Pierre TOURETTE, Jean-Dominique TOUSSAINT, DOMINIQUE TRIOLAIRE

N° 52 TABLEAU DES EMPLOIS : MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les modifications du tableau des emplois décrites dans l'exposé ci-dessous :

En premier lieu, il est proposé de CDIser deux salariés de l'Abattoir. Il est donc nécessaire de créer un poste d'ouvrier employé niveau 3 et un poste d'ouvrier employé niveau 2,

En second lieu, en raison de la fermeture de la Crèche Familiale et de la réorganisation qu'elle implique, il est nécessaire d'inscrire au tableau des emplois six emplois d'agents sociaux à temps complet, lesquels peuvent permettre l'intégration des assistantes maternelles concernées et la création d'un pool de remplacement dans les crèches.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 EVALUATION PROFESSIONNELLE : MISE EN ŒUVRE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- FIXE dans le cadre de la mise en place de l'entretien annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :
 - les résultats, l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
 - les compétences professionnelles et techniques,
 - les qualités relationnelles,
 - les capacités d'encadrement, le cas échéant,
 - les capacités à exercer des fonctions d'un niveau supérieur le cas échéant,
- S'APPUIE pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le formulaire annexé à la présente délibération,
- DECIDE d'appliquer cette démarche aux agents titulaires et aux contractuels recrutés sur un emploi permanent, aux titulaires d'un CDI et contractuels recrutés par contrat à durée déterminée supérieure à un an, à compter de l'évaluation de l'année 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 PERSONNEL : PLAN DE FORMATION 2018

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique Paritaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 PERSONNEL : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le principe de la mise à disposition ci-après :
 - Monsieur Emmanuel SANCHEZ, agent de la Ville, mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération, à hauteur de 50 % de son temps de travail (soit 17h30 hebdomadaires), pour assurer la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ainsi que celle du service de la Cohésion Sociale, du 1er mai 2018 au 30 avril 2021. Son service inclura donc la Politique de la Ville, la Cohésion Sociale et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. La gestion des Affaires Scolaires (service Education), jusqu'alors assurée par M. SANCHEZ, est confiée à un autre agent,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 SERVICE DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DU CENTRE DE GESTION : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DECIDE d'adhérer à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Michel CHAPUIS n'a pas pris part au vote

N° 57 TEMPS DE TRAVAIL : ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le dispositif portant définition et organisation du temps de travail,
- ADOPTE le règlement intérieur relatif au temps de travail,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 89

Contre : 1

Christine THIVAT

N° 58 RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- INSTAURE le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois à compter du 1^{er} juillet 2018,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP, et les montants correspondants,
- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 TITRES RESTAURANT : ATTRIBUTION ET DISPOSITIONS TARIFAIRES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE l'attribution de titres restaurant à l'ensemble des agents de la Communauté d'agglomération (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou contrats aidés, apprentis), dès le 1^{er} janvier 2019, selon les modalités sus-exposées,
- FIXE la valeur faciale du titre à 5,50 € et la participation employeur à 50 %,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce y relative.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 COMPTE EPARGNE TEMPS : INSTAURATION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- INSTAURE le Compte Epargne Temps selon les modalités précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce y relative.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 ASTREINTE "TRAITEMENT DE L'EAU" : MISE EN PLACE ET RÈGLEMENT

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le recours aux astreintes et les modes de compensation proposés,
- - AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce y relative.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- AUTORISE Monsieur Le Président à engager la Communauté d'agglomération dans la démarche « action cœur de ville » et à entreprendre la démarche de préparation de la convention,

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous documents relatifs à la phase de préparation de la démarche « action cœur de ville ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 COMPÉTENCES FACULTATIVES : APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la conservation et l'extension, à l'ensemble du territoire, des compétences suivantes, à compter du 1er janvier 2019 :
- Le balisage des chemins de randonnées et de VTT (avec adhésion à la FFC) et l'animation de la via fluvia.
 - La création et la gestion des voies vertes .
 - Les maisons de santé de Craponne-sur-Arzon et de la Chaise-Dieu.
 - La maison de service au public de Craponne-sur-Arzon.
 - L'eau.
 - L'assainissement,
- APPROUVE la restitution aux communes des compétences suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2019 :
- Les centres de loisirs.
 - La gestion du centre social Cyprès (Craponne-sur-Arzon),
 - la gendarmerie de Craponne-sur-Arzon,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 70

Contre : 9

Laetitia CORNU Eric DUNIS Jean-Claude EYRAUD Pierre FAYOLLE Cécile GALLIEN Laurent JOHANNY Paul MAURY Gilbert MEYSSONNIER Christine THIVAT

Abstention : 11

Sylvie BARBE, Paul BARD, Pierrette BOUTHERON, Jean-Marc BOYER, Michel FILERE, Jean-François GISCLON, Roland GOBET, Albert HERITIER, Nadine HERITIER BRANCO, Maguy MASSE, Pierre PAILLER

N° 64 COTISATIONS À DIVERS ORGANISMES POUR 2018 : VALIDATION

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DÉCIDE de verser une cotisation aux organismes figurant dans le tableau ci-dessous :

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES 2018			
ORGANISMES	MONTANT 2017	MONTANT 2018	REMARQUES
TRANSVERSAUX			
A.D.C.F.	8 891,00 €	8 900,00 €	
ATMO Auvergne Rhône Alpes	20 440,00 €	10 000,00 €	
Association des Maires de France	4 003,93 €	4 018,74 €	
Association des élus pour la défense du Cèvenol	150,00 €	150,00 €	
Association Nationale des Élus de la Montagne-ANEM	1 262,64 €	1 275,03 €	
S.I.C.A.L.A.	123 222,40 €	136 561,00 €	
Syndicat Mixte du Pays du Velay	133 208,44 €	123 683,01 €	
Pays de Lafayette	5 712,06 €	6 536,04 €	Appel à cotisation reçu pour 2018 en intégrant les communes de Saint-Préjet et Monistrol : 6 536,04 €
A.R.D.T.A. (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne) et A.R.D.E. (Agence Régionale de Développement Économique) Fusion des deux organismes	1 000,00 €	4 000,00 €	
Institut des Risques Majeurs (IRMa)	500,00 €	500,00 €	
AMORCE (Association Nationale gestion des déchets, de l'Énergie et des réseaux de chaleur)	1 472,00 €	1 364,00 €	
SMAT Haut-Allier adhésion pour St Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier		1 127,00 €	Nouvelle adhésion : 3,20 €/habitant soit pour 352 habitants sur ces deux communes
TOTAL TRANSVERSAUX	298 391 €	298 115 €	

ORGANISMES	MONTANT 2017	MONTANT 2018	REMARQUES
ECONOMIE			
Syndicat Mixte de l'Aérodrome Le Puy Loudes	126 958,20 €	110 500,00 €	
Office de commerce et de l'Artisanat	216,00 €	216,00 €	
Initiative création	10,00 €	10,00 €	
TOTAL ECONOMIE	127 184,20 €	110 726,00 €	
TOURISME			
ICOMOS (Conseil International des Monuments et des sites)	1 400,00 €	1 400,00 €	
Association Voie Régordane-Chemins de Tolérance	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les plus beaux détours de France	3 600,00 €	3 700,00 €	
Association autour de Saint-Michel d'Aiguilhe	200,00 €	200,00 €	
Association Forteresse de Pagnac	200,00 €	200,00 €	
Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire	2 623,00 €	2 643,38 €	
Le Grand Trail de Saint-Jacques	50,00 €	50,00 €	
Fédération Européenne de St Jacques de Compostelle	5 000,00 €	5 000,00 €	

ORGANISMES	MONTANT 2017	MONTANT 2018	REMARQUES
FFC VTT	900,00 €	900,00 €	
Via Fluvia	4 200,00 €	4 200,00 €	
Escapade en Emblavez	400,00 €	400,00 €	
Maison du tourisme Livradois Forez	1 676,00 €	1 676,00 €	
Syndicat ferroviaire Livradois Forez	54 000,00 €	54 000,00 €	
Association des sites Casadéens	30,00 €	200,00 €	
Association Marque Auvergne		1 500,00 €	Nouvelle adhésion
TOTAL TOURISME	75 279,00 €	77 069,38 €	
TOTAL	500 854,67 €	485 910,20 €	

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 65 MAISON DE SANTÉ DE CRAPONNE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ "ÉLECTRICITÉ" : AVENANTS
SUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX (PROLONGATION DES DÉLAIS ET PRESTATIONS
SUPPLÉMENTAIRES)**

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le marché suivant :

CEGELEC Loire Auvergne Centre Le Puy, Zone industrielle de Corsac sise 6 rue de la
Transcevenole - 43700 Brives Charensac pour un montant de 74 602,25 euros HT

- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à prolonger les délais d'exécution jusqu'au 31
décembre 2018 pour les marchés suivants :

- Lot n°1 : Gros œuvre
SARL MANIVIT
Zone d'activités du Vernet
43500 Craponne sur Arzon

- Lot n°2 : Ravèlement de façade
BOUT'ISOL
Route d'Ambert
43500 Craponne sur Arzon

- Lot n°3 : Charpente bois, plancher bois, bardage bois et métal
SARL VEYRIERE CHARPENTES
ZI Vaureil
63220 Arlanc

- Lot n°4 : Etanchéité
ECB
8 Chemin d'Orient
63116 Beauregard l'Evêque

- Lot n°5 : Menuiseries extérieures bois
SARL Roger FOUGEROUSE
Le Chambon
63380 Viverols

- Lot n°6 : Serrurerie
METALLERIE DE L'ARZON
ZA Le Vernet
43500 Craponne sur Arzon

- Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois
SARL FOUGEROUSE
Le Chambon
63840 Viverols

- Lot n°8 : Plâtrerie/Faux Plafonds/Peinture
BATI & DECO
Chemin de Farnier
43000 Le Puy-en-Velay

- Lot n°9 : Revêtements de sols/faïence
SARL ASTRUC
mandataire du groupement ASTRUC/GIMBERT
5 Chemin de Farnier
43700 Brives Charensac

- Lot n°11 : Plomberie sanitaire/VMC/Chauffage
SARL GARBIL FRERES
Avenue de la Gare
Le Marchédial
43500 Craponne sur Arzon

- Lot n°12 : Ascenseur
ALLAMAND SCHINDLER
Chemin de Jalavoux
43000 Aiguilhe

- Lot n° 13 : Mobilier
SARL Roger FOUGEROUSE
Le Chambon
63840 Viverols

- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les avenants pour les travaux supplémentaires (installation de 2 cabinets dentaires au sein de la maison de santé), pour les marchés suivants :

- Lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois
SARL FOUGEROUSE
Le Chambon
63840 Viverols

Montant initial du marché : 77 593.16 euros HT
Travaux en moins (Blocs portes et trappes) : - 6 712.10 euros HT
Travaux en plus (Blocs portes et trappes) : 24 026.07 euros HT
Montant de l'avenant (devis ci-joint) : 17 313.97 euros HT
Nouveau montant du marché : 94 907.13 euros HT

- Lot n° 8 : Plâtrerie/Faux Plafonds/Peinture
BATI & DECO
Chemin de Farnier
43000 Le Puy-en-Velay

Montant initial du marché : 147 226.66 euros HT
Travaux en moins (plâtrerie/faux plafonds/peinture) : - 10 931.33 euros HT
Travaux en plus (plâtrerie/faux plafonds/peinture) : 17 157.63 euros HT
Montant de l'avenant (devis ci-joint) : 6 226.30 euros HT
Nouveau montant du marché : 153 452.96 euros HT

-Lot n° 9 : Revêtements de sols/faïence
SARL ASTRUC
mandataire du groupement ASTRUC/GIMBERT
5 chemin de Farnier
43700 Brives Charensac

Montant initial du marché : 77 902.65 euros HT
Travaux en moins (Chapes/Travaux préparatoires) : - 970.25 euros HT
Travaux en plus (Chapes/Travaux préparatoires) : 1 519.56 euros HT
Montant de l'avenant (devis ci-joint) : 549.31 euros HT
Nouveau montant du marché : 78 451.96 euros HT

-Lot n° 11 : Plomberie sanitaire/VMC/Chauffage
SARL GARBIL FRERES
Avenue de la Gare
Le Marchédial
43500 Craponne sur Arzon

Montant initial du marché : 100 248.98 euros HT
Travaux en moins (adaptation dentiste) : - 16 839.90 euros HT
Travaux en plus (adaptation dentiste) : 17 599.00 euros HT
Montant de l'avenant (devis ci-joint) : 759.10 euros HT
Nouveau montant du marché : 101 008.08 euros HT

-Lot n° 13 : Mobilier
SARL Roger FOUGEROUSE
Le Chambon
63840 Viverols

Montant initial du marché : 87 984.35 euros HT
Travaux en moins (Meuble bas de rangement) : - 421.00 euros HT
Travaux en plus (Armoire de rangement/étagère/meuble bas/plan de travail) : 7 085.00 euros HT
Montant de l'avenant (devis ci-joint) : 6 664.00 euros HT
Nouveau montant du marché : 94 648.35 euros HT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT PRIVAT D'ALLIER : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE DE SAINT-PRIVAT D'ALLIER ET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes dans les conditions précitées,
- AUTORISE le Président à signer la convention pour le groupement de commandes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 MISE À DISPOSITION DE TOILETTES SÈCHES : CRÉATION D'UN TARIF

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la création d'un tarif de « mise à disposition de toilettes sèches pour les communes extérieures à l'agglomération »,
- FIXE le tarif de 200 € pour la « mise à disposition de toilettes sèches pour les communes extérieures à l'agglomération » durant 7 jours,

- AUTORISE Monsieur le Président de l'agglomération à signer tout acte afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 68 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE D'ALLÈGRE : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune d'Allègre,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune d'Allègre, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE D'AIGUILHE : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune d'Aiguilhe,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune d'Aiguilhe, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE BEAULIEU : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Beaulieu,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Beaulieu, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 71 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE BLAVOZY : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Blavozy,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Blavozy, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 72 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE CHASPINHAC : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Chaspinhac,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Chaspinhac, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 73 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE CUSSAC-SUR-LOIRE : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Cussac-sur-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Cussac-sur-Loire, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 74 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE LAVOÛTE-SUR-LOIRE : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Lavoûte-sur-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Lavoûte-sur-Loire, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 75 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE SAINT-HOSTIEN: VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Saint-Hostien,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Saint-Hostien, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 76 MSAP DE CRAPONNE : LOCATION DES LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- APPROUVE les tarifs proposés,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 77 ESPACE ANIMALIER DE POLIGNAC : - PARTICIPATION À LA FOURRIÈRE GÉRÉE PAR LA SPA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT, - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- VALIDE le nouveau montant de la participation à la SPA soit 1,21 €/habitant/an,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer une nouvelle convention de partenariat avec la SPA ainsi qu'une nouvelle convention d'occupation du domaine public,
- INSCRIT les crédits au Budget principal 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 78 REQUALIFICATION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- ADOPTE le principe des travaux de requalification des voiries communautaires précitées,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux de requalification des voiries communautaires précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 79 SIVOM DU PAYS DE LOUDES - TRAVAUX DE RÉNOVATION, MISE AUX NORMES ET AGRANDISSEMENT DE LA MARPA : PARTICIPATION FINANCIÈRE

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- APPORTE une aide financière pour les travaux de la MARPA « La Musette », à hauteur de 100 000 euros,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 80 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) : AUGMENTATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR 2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- FIXE à compter du 1^{er} janvier 2019 un coefficient multiplicateur applicable au montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) à 1,10.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 88
Contre : 2
Cécile GALLIEN Christine THIVAT

N° 81 FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : MODALITÉS DE RÉPARTITION POUR 2018

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- PROCEDE à une répartition dérogatoire entre l'EPCI et ses communes membres, sans s'écarter de plus de 30 % de l'attribution calculée selon le droit commun.
- FIXE l'attribution du FPIC 2018 revenant à l'EPCI et à chacune des communes membres selon le montant mentionné dans l'état annexé à la présente délibération, conformément à l'article L2336-5 du CGCT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 82 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 83 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget « Abattoir communautaire » 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 84 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE de l'établissement du rapport d'activité 2017 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui sera transmis aux 73 communes de cet établissement avec le recueil des actes administratifs.

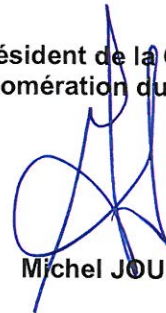
DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 4 juillet 2018 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT

